



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 4 026 034 26, rue J.-Marc-Seguin Zone I-13	La demande consiste à : Autoriser l'installation d'une enseigne temporaire en tant que 3 ^e enseigne apposée sur le bâtiment jusqu'au 15 novembre 2026, alors l'article 11.13.2 du <i>Règlement numéro 275-2010 et ses amendements</i> prescrit un maximum de deux (2) enseignes sur un bâtiment situé sur un terrain adjacent à l'autoroute.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 22 avril 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

